



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du Bas-Rhin

Commune de KIRCHHEIM

Procès-Verbal des délibérations du **CONSEIL MUNICIPAL**

Séance ordinaire du 19 décembre 2019

Convocation du 11 décembre 2019

Conseillers	
Élus :	15
En Exercice :	12
Présents :	07
Absents excusés :	05
Procuration :	01

Sous la Présidence de M. Frédéric BRUCKER – Adjoint au Maire

Membres présents :	<u>Adjoints :</u> M. SIEFERT Bertrand, M. SCHMITT Pierre.
	<u>Conseillers Municipaux :</u> Mme GRAUSS Elisabeth, Mme LIGOUT Denise, Mme VOGEL Claudine, Mme WINTZ Jacqueline.
Procuration :	M. Patrick DECK donne procuration de vote à M. Frédéric BRUCKER.
Membres absents excusés :	M. CHRISTOPHE Jacques, M. DECK Patrick, M. KASPAR Fabien, Mme LIENHARDT Catherine, M. DUPARCQ Arnaud.

ORDRE DU JOUR :

- 1°) – Désignation de la secrétaire de séance.
- 2°) – Approbation du compte rendu du 26 septembre 2019.
- 3°) – Contrat de location de l'appartement communal sis au 10 Rue de l'Ecole.
- 4°) – Délibération modificative n° 2.
- 5°) – Divers et information.

M. l'Adjoint au Maire souhaite une cordiale bienvenue aux conseillers municipaux et prie d'excuser M. le Maire de son absence pour raison de santé, ce dernier souhaite à l'assemblée un Joyeux Noël et une bonne et heureuse Année 2020.

M. l'Adjoint au Maire demande de rajouter un point à l'ordre du jour :

- Redevance annuelle France Telecom.

1°) Désignation de la secrétaire de séance.

Vu l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales. Après délibération, le Conseil Municipal désigne Laurence WILT, en qualité de secrétaire de séance.

2°) Approbation du compte rendu du 26 septembre 2019.

Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 26 septembre 2019 transmis à l'ensemble des membres, ne soulevant aucune objection, est adopté à l'unanimité dans la forme et rédaction proposées et il est ainsi procédé à sa signature.

37/19 Contrat de location de l'appartement communal sis au 10 Rue de l'Ecole.

Vu les délibérations n°28/09 du 28 mai 2009, n°47/09 du 2 juillet 2009 et n°17/19 du 14 mars 2019,

Vu la résiliation du contrat de location en date du 1er mai 2018 de M. et Mme HECKMANN Sébastien,

Appartement vacant depuis le 1er août 2018 ;

Après avoir entendu les explications de M. le Maire ;

Les conseillers à l'unanimité, décident

- de fixer le montant du loyer à 595,00 € par mois hors charges ;
- d'engager un mandataire ;
- de charger M. le Maire de la location et de signer le contrat.

38/19 Délibération modificative n° 2

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide de modifier le Budget Primitif 2019 comme suit :

Compte	Chapitre / Opération		Diminution de crédit	Augmentation de crédit
21311	205	MAIRIE	- 4 000,00 €	
6232		FETES ET CEREMONIES	- 5 000,00 €	
202	197	PLU		4 000,00 €
6218		AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR		5 000,00 €
			9 000,00 €	9 000,00 €

Il est précisé que ces mouvements budgétaires n'ont pas pour conséquence d'affecter le niveau global des crédits votés lors de l'adoption du budget de l'exercice 2019.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

39/19 Redevance annuelle France Telecom.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après délibération, le Conseil Municipal,

Fixe

La redevance pour droit de passage sur le domaine public par France Telecom en 2019, conformément au décret d'application n°2005-1676 du 27.12.2005, article R20-52, comme suit :

	2019
artères aériennes 0,653 km x 54,30 €	35,46 €
artères en sous-sol 10,057 km x 40,73 €	409,62 €
emprise au sol 0,600 m ² x 27,15 €	16,29 €
TOTAL de la redevance	461,37 €

3°) Divers et informations.

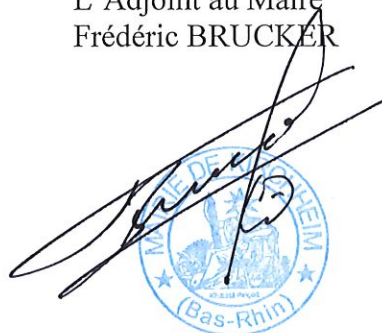
- Scène - podium de la salle polyvalente : les élus décident de reporter ultérieurement la décision soit d'un achat ou d'une utilisation dans le cadre de la location à la banque de matériel de la Communauté de Communes Mossig Vignoble ;

- Des doléances ont été soumises aux élus quant à l'insécurité routière dans la commune :
 - Sortie de la place des Tilleuls,
 - Sortie de la Rue Dagobert,
 - Rue de Westhoffen.

- Rue de Dahlenheim, rue du Moulin et rue de la Krutenau des travaux vont être engagés en 2020 et 2021 par la Communauté de Communes Mossig Vignoble ayant la compétence voirie. Des questions relatives aux travaux ont été posées.

L'ensemble des points de l'ordre du jour ayant été abordé, Monsieur l'Adjoint au Maire clôt la séance à 21 h 00 et souhaite un Joyeux Noël et de belles fêtes de fin d'année à l'ensemble des élus.

L'Adjoint au Maire
Frédéric BRUCKER



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Frédéric Brucker', written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE DAHLENHEIM' at the top, '17230 MOSSIG' in the center, and '(Bas-Rhin)' at the bottom. There are also two stars on either side of the central text.